Interventions de la CGT Éduc'action au CTM 28 mai 2015

La CGT Educ'action s'est associée au boycott de la séance du CTM du 27 mai 2015.

De même, la CGT Educ'action appelle à la grève le jeudi 11 juin contre la réforme du collège.

Nous souhaitons vous interpeller également sur deux points :

- concernant les non titulaires, quand aura lieu le prochain groupe de travail ?
- concernant le projet SIHREN, nous souhaitons connaître les décisions politiques que prendra le ministère sur cette question.

Réponses du ministère :

- pour les non-titulaires, un groupe de travail aura lieu d'ici avant l'été, le texte étant en cours de validation interne ;

- pour le projet SIHREN, l'inspection générale qui a évalué l'état d'avancement, donnera ses conclusions d'ici fin juin. Un échange aura sûrement lieu en CTM.

Projet de décret sur REP+ et REP

Dans le cadre de la nouvelle politique sur l'Education prioritaire, quand la liste des lycées retenus sera-t-elle donnée ?

D'autre part, nous ne comprenons pas pourquoi les personnels exerçant en lycée ont une clause de sauvegarde en cas de sortie de l'Education prioritaire de deux ans alors que pour les autres types d'établissement elle est fixée à 3 ans.

Réponses du ministère :

La cartographie des lycées en Education prioritaire ne sera pas connue à la rentrée 2015. Elle le sera d'ici 2 ans. Pour l'instant, les lycées ZEP le restent et les personnels bénéficieront d'une clause de sauvegarde en cas de sortie du dispositif. Une circulaire précisera certainement les termes du décret.

Explication de vote de la CGT Educ'action sur les projets de décret (REP+ et REP, NBI) :

La CGT Educ'action votera contre ces textes, car elle continue à s'opposer à tout régime indemnitaire et demande l'intégration des indemnités dans le salaire de base. A défaut, le système NBI est préférable.

Point d'information sur les groupes de travail métiers :

Avec ces groupes de travail, beaucoup de dossiers ont été ouverts, certains donnant lieu à des textes ayant suscité et suscitant encore de vives inquiétudes chez les personnels : pour exemple, le texte sur les ORS ou celui sur les IMP.

Nous voudrions attirer l'attention sur deux groupes :

- le GT 13 concernant les non titulaires : il faut accélérer le travail, il y a besoin rapidement d'un cadrage pour la gestion de ces personnels ;
- le GT 15 sur les métiers de la formation continue : il semble traîner en longueur. Les personnels des GRETA ont subi depuis plusieurs mois, voire années, des rebondissements avec notamment le passage en GIP. Il est temps que là aussi le travail avance plus vite.

Rapport de l'inspection générale « Quelle évolution de l'Etat territorial pour l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche ? »

Si la question de la fusion des académies est aujourd'hui posée, c'est bien parce qu'il y a fusion des régions. La fusion des régions est opérée pour des questions politiques et d'économies d'échelle. On peut penser qu'il en est de même pour les académies même si vous vous en défendez lors de la présentation.

Nous partageons l'inquiétude des personnels en termes de postes, de mobilité forcée, etc. en cas de réorganisation des services.

En page 3, vous concluez qu'un statu quo n'est pas possible mais aucun des arguments ne démontre la pertinence de la fusion des académies, au contraire ils pointent souvent les difficultés. Nous ne sommes pas persuadés que coller le périmètre des académies à celui des régions apporte un meilleur dialogue entre les conseils régionaux et les services rectoraux.

En pages 5 et 6, vous écrivez : « L'objectif n'est pas la régionalisation de l'enseignement ».

Nous sommes satisfaits de le voir écrit dans ce rapport, pour autant rien ne garantit que cela ne se fera pas dans des échéances futures.

Pour exemple, vous donnez l'orientation scolaire, qui n'est pas dans le champ des compétences régionales. Nous vous rappelons qu'il était bien question de grouper dans un grand service régional tout type d'orientation et qu'une bagarre des personnels et des organisations syndicales a permis un recul sur cette question.

De même, on peut être inquiets pour l'enseignement professionnel : le MEDEF, par exemple, propose la régionalisation des professeurs de l'enseignement professionnel.

Rappelons que nous avons déjà vécu la décentralisation des agents de lycées.

Enfin, page 17, le rapport pointe à juste raison les difficultés que pourraient rencontrer les personnels dans le cadre des mutations.

En conclusion, la CGT Educ'action n'est absolument pas convaincue de la pertinence de ces propositions de fusion d'académies ; au contraire, elle considère qu'il faut arrêter de désorganiser les services dans un contexte où les personnels n'arrêtent pas de subir des réformes.

Réponses du ministère :

Le ministère de l'éducation nationale est concerné par la réforme territoriale avec des modalités spécifiques :

1/ Il n'y aura pas d'alignement général des académies sur les 13 régions. A priori, les fusions seront en nombre limité (5 possibles). La décision sera prise courant juillet.

Il n'y aura pas de remise en cause des DASEN.

2/ Il n'y aura pas de remise en cause du modèle académique tel qu'il existe avec pour cadre général, le décret de janvier 2012.

3/ Pour les personnels enseignants (1er et second degrés), les règles de gestion actuelles seront conservées et pour les personnels des rectorats, aucune mobilité géographique ne sera imposée.

Les mobilités fonctionnelles seront accompagnées et l'encadrement devra s'adapter à la nouvelle carte des académies.

4/ S'il y a fusion, les services ne seront pas regroupés, les sites rectoraux actuels resteront.

5/ La réforme n'est pas associée à un objectif de réduction d'emplois.

6/ Concernant les instances académiques, la réflexion s'achèvera au moment des fusions.

7/ Il y aura une période de transition entre l'annonce des fusions et la date officielle juridique.

A priori, tant que les académies actuelles existent officiellement, les principes de gestion resteront inchangés. L'évolution sera ensuite progressive.